

## Sur le SMIC Philippe Askenazy

L'objectif de ce document est de présenter au public des faits de base sur le fonctionnement du salaire minimum alors que sa réforme est à l'ordre du jour des réflexions gouvernementales. Quel est l'objectif d'un salaire minimum ? Comment est fixé le SMIC ? Est-il particulièrement généreux ? Qui est couvert par le SMIC ? Combien la France compte-t-elle de smicards ? Le SMIC rend-il la France peu inégalitaire ? Le pouvoir d'achat du SMIC est-il réellement garanti ? Comment le SMIC a-t-il évolué ? Je propose de prendre une à une chacune de ces questions. Si la méthode paraît simple, on verra qu'elle soulève des difficultés techniques qu'il faut affronter si l'on veut éviter des préjugés trop souvent erronés.

### A quoi sert un salaire minimum ?

Le salaire minimum vise à équilibrer la relation salariale entre l'employeur et le salarié, et à garantir une rémunération socialement acceptable du travail. De fait, il aide à réduire les inégalités en bas de l'échelle des revenus du travail. Il détermine pour ce faire une valeur travail minimale. Ainsi aux États-Unis, la loi fixant le salaire minimum fédéral s'intitule le *Fair Labor Standards Act*.

Le salaire minimum peut poursuivre en outre des finalités complémentaires. Par exemple, en Allemagne, le débat actuel sur l'instauration d'un salaire minimum fédéral vise aussi à maintenir le modèle social face à la pression à la baisse sur les salaires induite par l'arrivée de nouveaux acteurs sur le sol national (entreprises et travailleurs étrangers à bas salaires en provenance du reste de l'Europe).

### Comment est fixé le SMIC ?

Remplaçant du Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti (SMIG), le SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance) brut est fixé par le gouvernement le 1er juillet de chaque année. On obtient le SMIC net en retirant les charges sociales des salariés au SMIC brut. La loi contraint cependant le gouvernement à accorder une augmentation annuelle minimale à laquelle il peut rajouter un ou plusieurs « coups de pouce ».

Cette hausse minimale du SMIC brut est égale à la somme de deux termes :

1. d'une part, la hausse de l'Indice des prix à la consommation (IPC) hors tabac pour un ménage urbain dont le chef de famille est un ouvrier ou un employé (IPC ouvrier hors tabac).
2. d'autre part, s'il est positif, la moitié du gain de pouvoir d'achat du Salaire horaire brut moyen ouvrier (SHBO), ce gain de pouvoir d'achat équivalant à la croissance du SHBO - IPC ouvrier hors tabac.

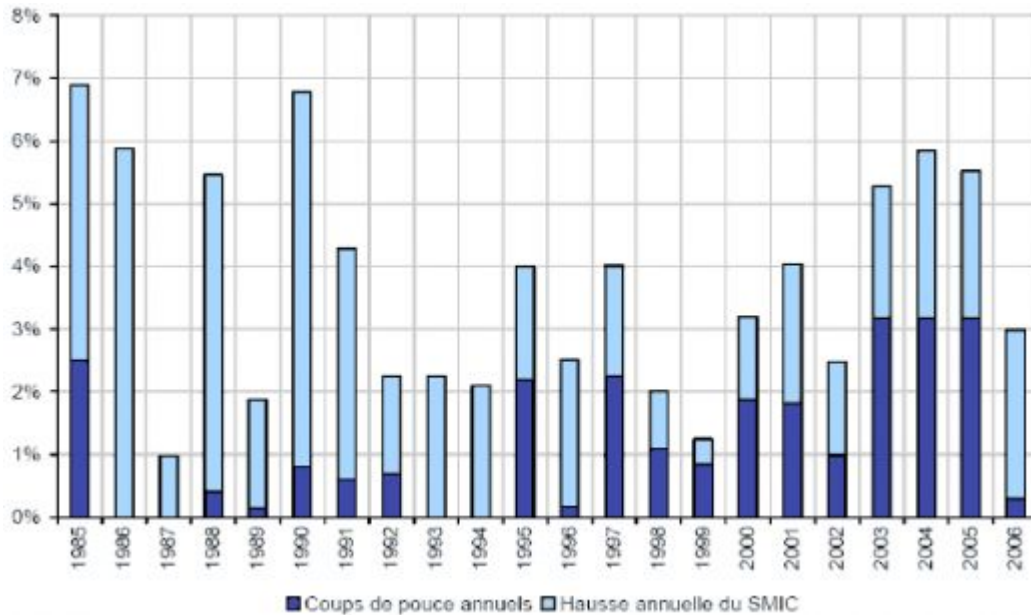
Les deux termes étant en général positifs, le SMIC augmente au moins de  $IPC \text{ ouvrier hors tabac} + \frac{1}{2} * (SHBO - IPC \text{ ouvrier hors tabac})$ , soit encore  $\frac{1}{2} * IPC \text{ ouvrier hors tabac} + \frac{1}{2} * SHBO$ .

La référence ouvrière et masculine est cependant désuète. Elle avait son sens dans une économie encore très industrielle au début des années 1970. Actuellement, la majorité des salariés concernés directement par le SMIC ou à bas salaire travaillent dans les services et comptent un très grand nombre de femmes. En pratique, l'IPC ouvrier est proche de l'IPC tous foyers confondus.

Le SMIC augmente également automatiquement par anticipation en cours d'année si l'inflation (IPC ouvrier hors tabac) dépasse 2%. Ce sera probablement le cas en mai 2008.

Contrairement à une idée reçue, les gouvernements de gauche n'accordent pas plus de coups de pouce que les gouvernements de droite. A l'exception de Nicolas Sarkozy, tous les présidents élus ou réélus ont accordé un coup de pouce dans l'année de leur élection. Il est à noter également que les coups de pouce décidés par Raffarin-Fillon pour la convergence des différents SMIC liés à l'instauration des 35 heures entre 2003 et 2005, doivent être relativisés car le mécanisme d'indexation sur le SHBO était suspendu durant cette période gonflant mécaniquement la partie « coup de pouce ».

Graphique 1  
Hausses nominales du SMIC 1985-2006



Ces mécanismes d'indexation automatique du salaire minimum ne sont pas une exception française : s'ils sont absents de la plupart des pays anglo-saxons, on trouve des formules proches en Espagne ou aux Pays-Bas, mais aussi dans plusieurs États américains (Missouri, Ohio, Floride...).

Dans tous les pays, le pouvoir de fixer le niveau du salaire minimum est confié soit au gouvernement (national ou local), soit au législateur, le plus souvent avec l'appui de conseils *ad hoc*. En France, un avis est donné par la Commission Nationale de la Négociation Collective.

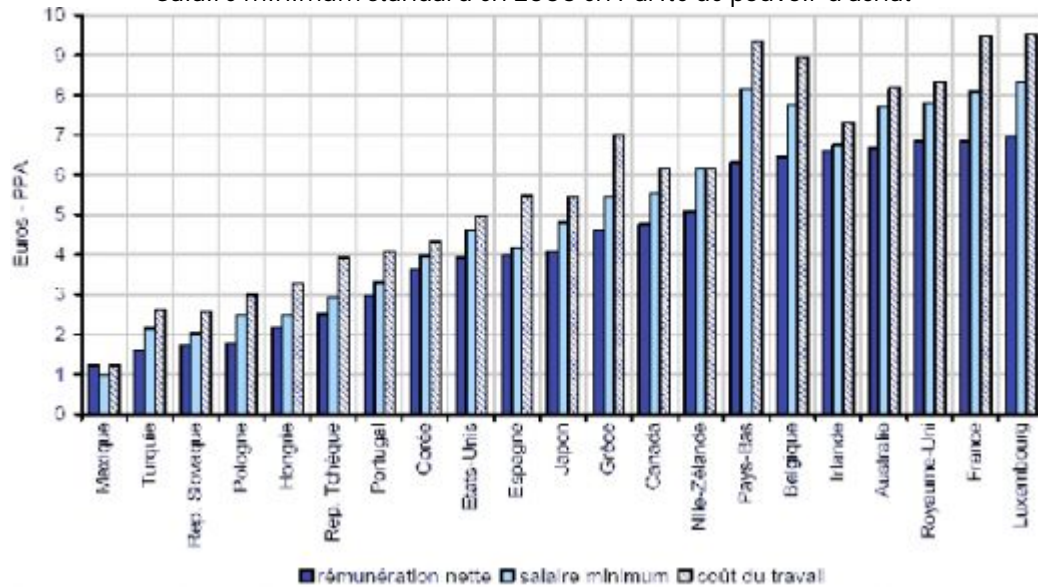
Le salaire minimum est-il particulièrement élevé en France ? Notamment par rapport aux États-Unis ?

Non. En termes de parité de pouvoir d'achat, le SMIC est au même niveau de salaire brut, net ou de coût du travail que les salaires minimaux au Royaume-Uni, en Irlande, en Australie, en Belgique, aux Pays-Bas et au Luxembourg. On pourrait ajouter à ce groupe plusieurs États américains où le salaire minimum est d'au moins 8 dollars brut de l'heure : Massachusetts, Californie ou Washington.

Rappelons qu'aux États-Unis, le gouvernement fédéral fixe un plancher, chaque État ayant la possibilité d'en relever le niveau. Ce salaire minimum peut varier au sein d'un même État : actuellement, il est de 9,36 dollars de l'heure à San Francisco contre 8 dollars en Californie et 5,85 dollars au niveau fédéral. 60% des salariés américains sont ainsi couverts par un salaire minimum local supérieur au minimum fédéral. Notez que l'argument avancé en France selon lequel le salaire minimum américain (sous-entendu fédéral) est inférieur en terme réel à sa valeur de 1960 fait l'impasse sur le rôle des salaires minima nationaux. Enfin, une certaine uniformisation est à l'œuvre avec l'augmentation rapide du minimum fédéral à 7,25 dollars en juillet 2009, impulsée par la majorité démocrate au Congrès (soit une hausse de 41% en nominal en 3 ans).

Le graphique 2 indique les valeurs comparatives du salaire minimum standard en 2006 d'après l'OCDE en parité de pouvoir d'achat (PPA-Euro). Pour les États-Unis, il s'agit du minimum fédéral.

Graphique 2  
Salaire minimum standard en 2006 en Parité de pouvoir d'achat



Source : OCDE taxing wage 2005/2006. Les données 2005 sont librement accessibles dans le document <http://www.oecd.org/...>. Les données 2007 seront bientôt disponibles dans *taxing wage 2006/2007*.

Qui est couvert par le SMIC ?

Le SMIC s'applique en théorie à tous (hors apprentis, formation en alternance). Un SMIC « mineur » est cependant applicable pour les salariés de 17 ans (90% du SMIC) et les moins de 17 ans (80%).

On présente souvent le SMIC français comme s'imposant de manière « particulièrement uniforme ». Dans les pays à salaire minimum faible, l'Espagne par exemple, il est uniforme mais considéré comme peu contraignant. La France peut se comparer de ce point de vue avec le Royaume-Uni ou la Belgique. Dans ces deux pays, les jeunes jusqu'à 20 ou 21 ans sont couverts par un SMIC jeune.

Néanmoins, en France, la règle d'universalité souffre de dérogations qui abattent l'idée d'une exceptionnelle uniformité. Deux exemples :

- les professions dont le calcul du temps de travail est impossible ou considéré comme non pertinent. Sont inclus dans cette catégorie les VRP, mais aussi certains cadres. Ainsi, il est légal de payer un VRP qui travaille 60 heures par semaine à 1500 euros brut par mois.
- les animateurs de centres de vacances pour enfants. Ce public plutôt jeune perçoit des revenus forfaitaires. En pratique, autour de 25 euros pour 10 heures de travail par jour, soit 2,5 euros de l'heure. Dans un tel cas, un SMIC jeune serait plus favorable pour ces travailleurs.

A ma connaissance, aucune étude n'a recensé la part des travailleurs français non couverts par le SMIC. Mais un tel travail serait nécessaire avant d'affirmer l'uniformité de la couverture du SMIC pour les salariés de l'Hexagone.

Le coût du travail au SMIC est en revanche, lui, clairement hétérogène. Des allègements spécifiques de charges bénéficient à la grande distribution, à la restauration, aux associations sportives sans but lucratif, et... à toutes les entreprises de moins de 20 salariés.

Combien la France compte-t-elle de smicards ?

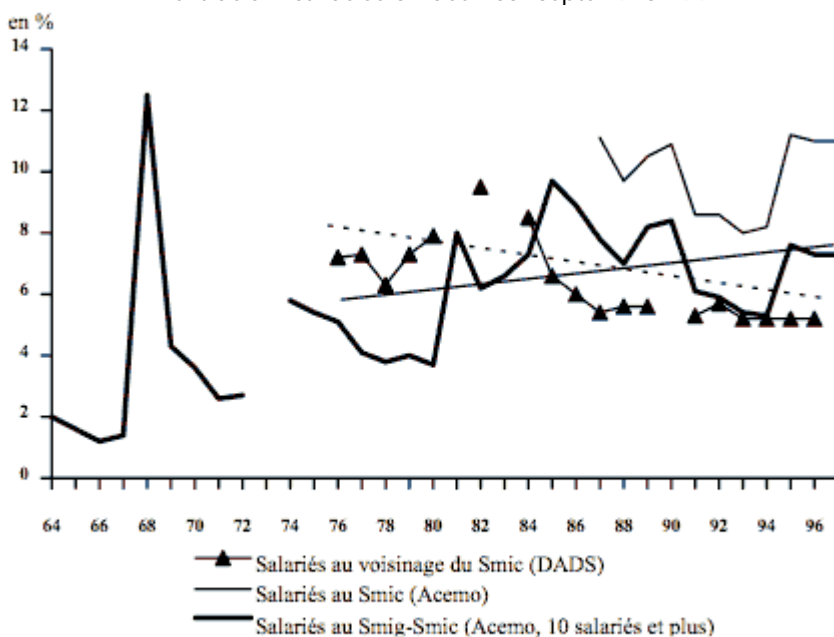
Selon l'opinion dominante, la France compterait une proportion beaucoup trop grande de smicards. On évoque même depuis quelque temps le spectre d'une « smicardisation » de la société française. Qu'en est-il au juste ?

Il existe deux définitions principales des smicards :

1. les personnes à proximité du SMIC. L'INSEE les a comptés de cette manière jusqu'à l'année 1997. Il s'agit de personnes touchant moins que 1,02 SMIC horaire, primes incluses. L'enquête « structure des salaires » ou les Déclarations annuelles de données sociales (DADS) permettent de calculer cette statistique.
2. les personnes bénéficiant d'une revalorisation de leur salaire de base lors de l'augmentation annuelle au 1er juillet. Ce chiffre est obtenu à travers une enquête auprès des employeurs ACEMO spécifique SMIC. C'est actuellement la seule série disponible en France.

Ces deux définitions conduisent à des résultats et des appréciations très différents. Du fait des modifications des pratiques de rémunération au sein des entreprises (notamment en raison de l'individualisation croissante des rémunérations permettant de mixer salaire de base, d'une part, et primes et commissionnements, de l'autre), la seconde définition tend à perdre sa pertinence économique. Pire, les deux séries peuvent diverger sensiblement. Ce fut le cas de 1976 à 1997 (graphique 2a).

Graphique 2a  
Part de smicards selon deux concepts 1976-1997



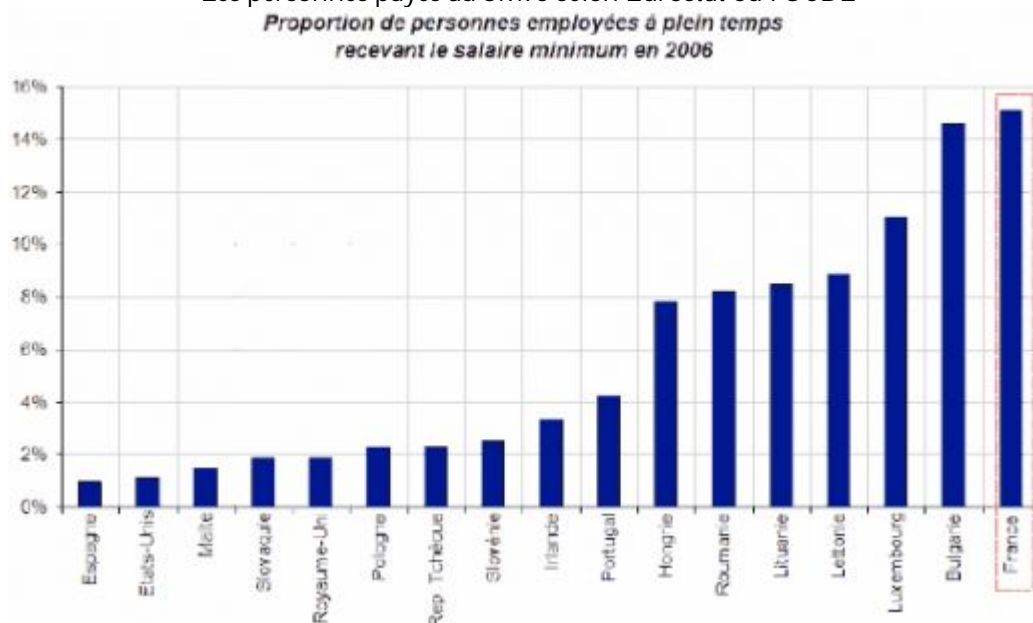
Note : On a représenté sur la période la tendance estimée par régression simple sur 1996-1997, en pointillé pour les DADS, en continu pour Acemo (dix salariés et plus).

Source : rapport du CSERC sur le SMIC (1999) disponible sur internet <http://www.cerc.gouv.fr/...>

Au niveau international, il n'existe aucune définition standardisée. Le concept utilisé au Luxembourg est proche de celui de la France (définition 2), alors que les États-Unis ou le Royaume-Uni retiennent le premier. En outre, les champs comme les dates d'enquêtes diffèrent d'un pays à un autre.

En dépit de ces importantes distorsions, Eurostat (l'« Insee européen ») compile et compare tous les ans les statistiques des différents pays. Cela génère de considérables malentendus, fournissant un exemple type d'erreurs d'interprétation en cascade. Les données Eurostat sont ainsi reprises par l'OCDE, puis reviennent en France pour aboutir à la conclusion que la France présente un taux hors norme de salariés au salaire minimum (graphique 2b), environ sept fois supérieur au Royaume-Uni par exemple.

Graphique 2b  
Les personnes payés au SMIC selon Eurostat ou l'OCDE



Sans surprise, le concept luxembourgeois étant proche de celui de la France, le Luxembourg, pays pourtant fort riche, compte un très grand nombre de travailleurs au salaire minimum.

En l'absence de bases adéquates (seuls l'INSEE ou le ministère du travail les détiennent), voici un exercice grossier pour estimer le nombre de smicards que compterait la France si l'on adoptait la définition britannique :

Chiffre brut français de smicards en 2006 = salariés temps pleins et partiels, salaire de base au 1er juillet dans le secteur privé non agricole 15,1%

Après correction champ Royaume-Uni (RU) = salarié temps plein (chiffre disponible) 10,6%

Après correction champ RU = salarié public et privé y compris agricole (est.) 9,5%

Après correction prise en compte des primes et voisinage du salaire minimum comme au RU (est.) 4 à 6%

Après effet diffusion, enquête RU 6 mois après la hausse du salaire min (est.) 3 à 5%

*In fine*, en adoptant la définition britannique, on obtient, non plus 15 %, mais 3 à 5 % de smicards en France, soit trois fois moins, ou encore le niveau de l'Irlande.

Le débat sur la refonte du SMIC pourrait être l'occasion d'effectuer un diagnostic comparatif propre. Mais clairement la France est loin d'être smicardisée. En revanche – c'est une autre problématique – les probabilités individuelles de sortir de la case bas salaire auraient décliné dans les dernières décennies.

Le pouvoir d'achat du SMIC est-il garanti ?

Une autre idée reçue consiste à affirmer que le pouvoir d'achat du SMIC est garanti. En réalité, les choses ne sont pas si simples. Deux facteurs peuvent l'entamer :

1. Les charges sociales peuvent augmenter, accroissant l'écart entre rémunération brute et rémunération nette.

2. Si la croissance du SHBO est faible, le SMIC brut (ou net) varie principalement en fonction de l'IPC ouvrier hors tabac. Ce dernier ne prend que partiellement en compte l'inflation. D'une part, il exclut par définition le tabac. D'autre part, le traitement des dépenses de santé ne tient pas compte des remboursements, franchises, etc. Le prix d'un médicament dans les normes françaises est celui de la boîte et non la somme nette restant à la charge de l'assuré. Les normes européennes de l'Indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) retiennent, elles, le coût réel pour l'assuré, ce qui est nettement plus logique. Résultat, l'IPCH augmente plus vite que l'IPC. Ne serait-ce que sur les 12 derniers mois, le différentiel est de 0.4 points.

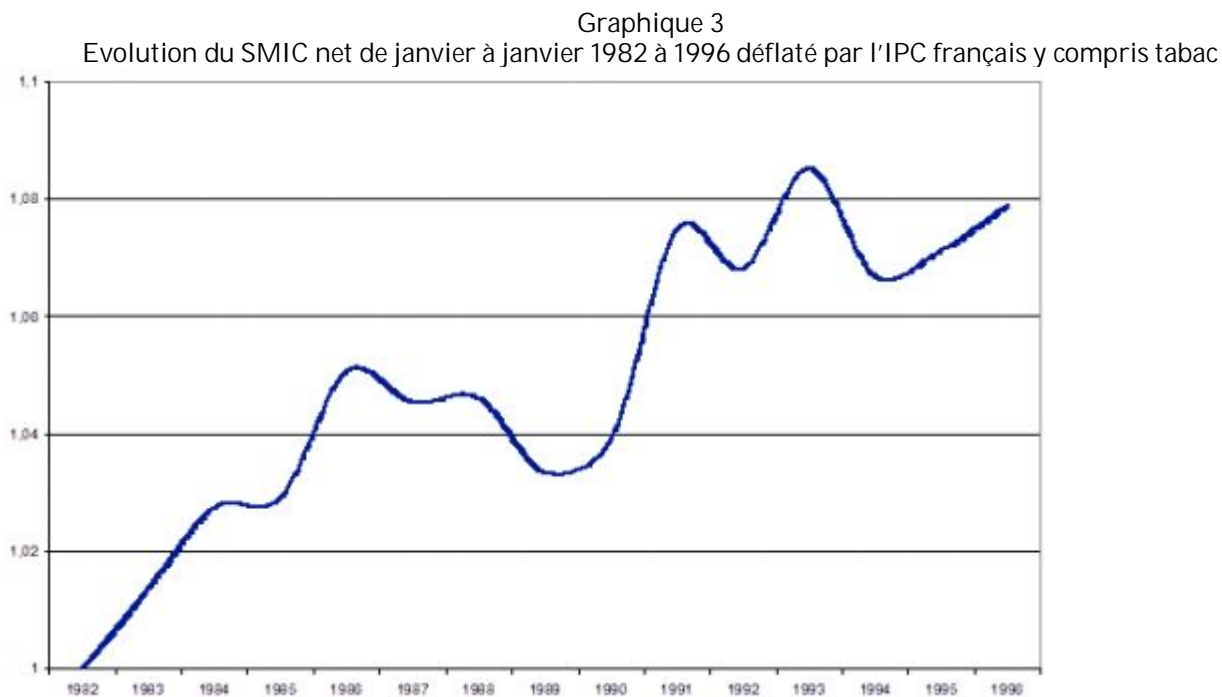
Cette année si le gouvernement décide une hausse de la CRDS et compte tenu des franchises médicales, il n'est pas impossible que le pouvoir d'achat du SMIC net recule.

Le pouvoir d'achat du SMIC a-t-il vraiment fortement augmenté dans la dernière décennie ?

François Fillon a récemment déclaré qu'il regrettait d'avoir cautionné sous le gouvernement Raffarin une hausse trop rapide du SMIC.

On doit distinguer trois périodes : une forte hausse de 1971 à 1982, une relative stagnation de 1982 à 1996, une hausse modérée de 1996 à 2007/8.

Pour apprécier l'évolution du pouvoir d'achat du SMIC avant 1996, on ne dispose que de l'IPC français. De janvier 1982 à janvier 1996, le SMIC net corrigé de l'inflation aurait donc augmenté de 7,9%.



La forte hausse des cotisations sociales (y compris CSG/CRDS) explique en partie cette augmentation faible.

La période 1996 à 2008 est marquée par les 35 heures : multiplicité des SMIC pendant une phase de transition et redéfinition du temps de travail dans de nombreuses branches ou entreprises. L'évolution est donc difficile à appréhender et très hétérogène.

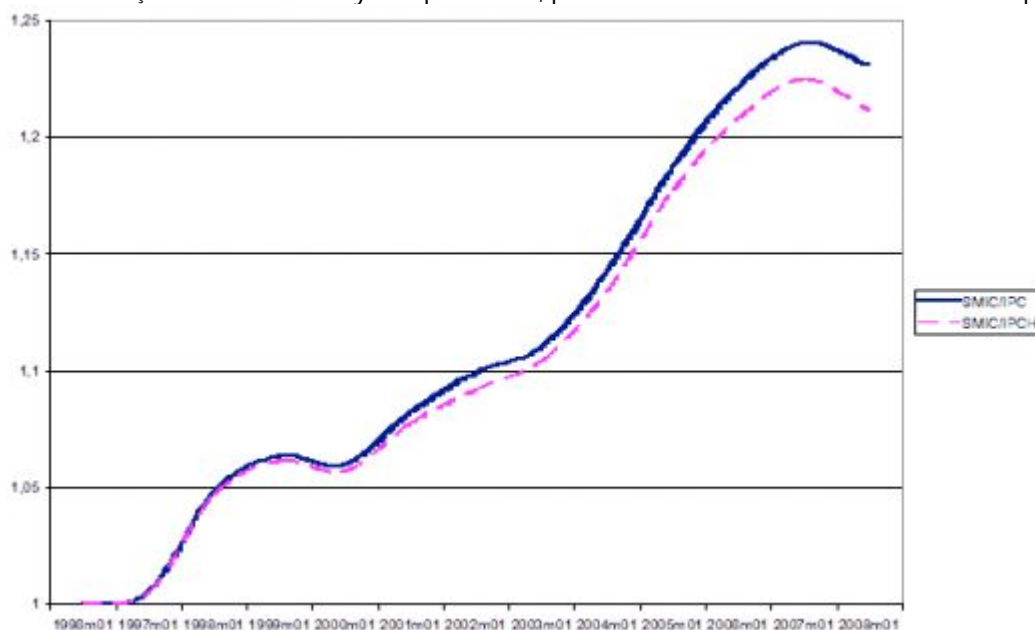
En outre, on dispose comme indice des prix non seulement de l'indice français mais également de l'indice harmonisé. A nouveau, ce dernier est plus pertinent que le français. Dès 1996, il incluait des services comme l'assurance habitation ou automobile dont la hausse des prix n'était pas prise en compte dans l'IPC français.

Prenons deux cas assez représentatifs :

1. Un salarié dans une entreprise n'ayant pas appliqué un accord de RTT, sans redéfinition du temps de travail

Graphique 4a

Evolution du SMIC horaire net de janvier à janvier 1996 à 2008 déflaté par l'IPC français ou harmonisé y compris tabac, pour un salarié sans redéfinition du temps de travail



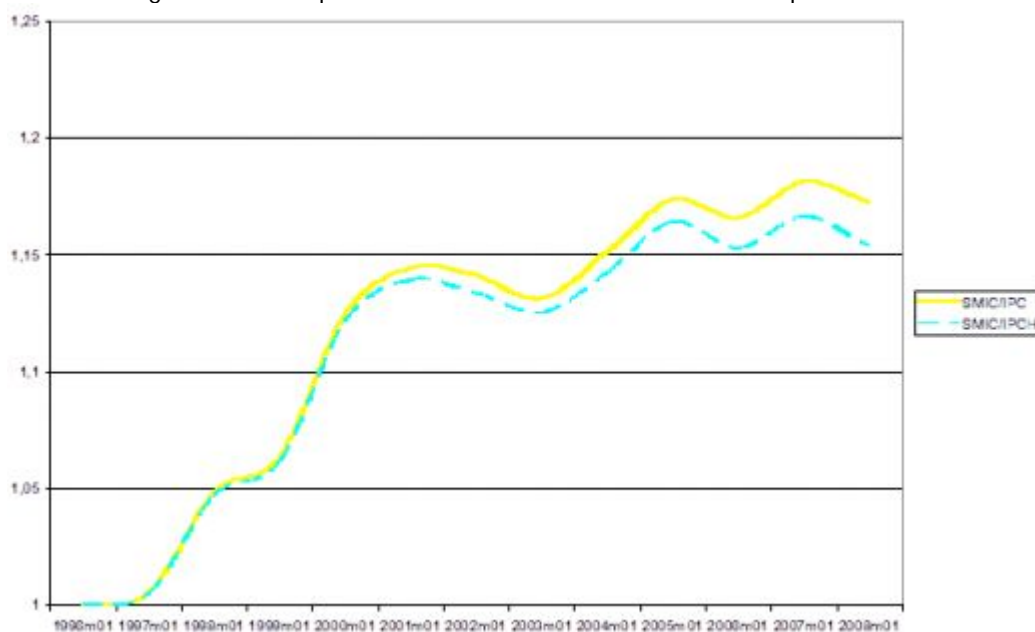
Ce salarié a clairement profité des coups de pouce Fillon-Raffarin. De janvier 1996 à janvier 2008, le SMIC net déflaté par l'IPCH a cru de 21%, soit 1,6% par an en moyenne

2. Une caissière de supermarché « type », passée aux 35 heures en janvier 2000. Redéfinition du temps de travail avec l'exclusion des 3 minutes de pause par heure. Réduction à définition constante du temps de travail de 2h25 et non 4h.

Plus généralement, les salariés concernés par une RTT avec redéfinition des temps travaillés connaissent mécaniquement une moindre hausse du SMIC. En effet, pour le même temps qu'avant la redéfinition, ils sont payés moins d'heures.

Graphique 4b

Evolution du salaire minimum (SMIC+garanties mensuelles de rémunération transitoires) horaire net de janvier à janvier 1996 à 2008 déflaté par l'IPC français ou harmonisé y compris tabac, pour caissière « type », en gardant sur la période une définition constante du temps de travail.



Source : estimations personnelles à partir de données INSEE, Eurostat et DARES.

Pour cette caissière, la hausse du SMIC horaire déflaté de l'IPCH est de 15% de janvier 1996 à janvier 2008. Mais depuis le début du siècle, son pouvoir d'achat n'a pas progressé.

*Remarque : l'accord signé en février 2008 entre certains partenaires sociaux rétablit le paiement des minutes de pause dans la grande distribution, mais en laissant les entreprises libres de fixer le montant. Il est d'une enseigne à l'autre de 2 à 5%. A 5% cela ramènerait l'évolution sur 12 ans du SMIC horaire de la caissière à celle du premier cas, soit environ 20% sur l'ensemble de la période.*

\* \* \* \* \*  
\* \* \*  
\*

Dans un discours de soutien au maire de Blois le 29 février, le Premier ministre a déclaré : « Moi, j'ai été le ministre des affaires sociales du gouvernement Raffarin. J'ai fait la plus importante augmentation du Smic qui ait jamais été faite depuis quasiment quinze ans [...] Cela a écrasé les salaires et ça a augmenté considérablement le nombre de personnes au Smic dans notre pays contribuant d'ailleurs d'une certaine façon à dévaloriser le travail, à dévaloriser l'effort et à dévaloriser le mérite [...] Vous voyez que je suis capable de porter un regard critique sur l'action que nous avons conduite ».

Du fait du SMIC, la France serait-elle donc trop égalitaire ?

C'est un argument souvent avancé... contre le SMIC et depuis très longtemps : l'absence d'inégalités réduirait les incitations à travailler et à progresser ; elle empêcherait de rémunérer le travail de chacun à sa « juste valeur ». L'existence d'un salaire minimum indépendant de la performance des individus ne serait en conséquence ni juste ni efficace. L'idée implicite de ce raisonnement est qu'il existe un niveau d'inégalités optimal d'un point de vue économique et/ou social, niveau dont il faudrait par conséquent se rapprocher autant que possible. Théorie et expérience ne mettent pourtant pas en évidence l'existence d'un tel optimum inégalitaire. Les pays scandinaves, par exemple, ont une hiérarchie salariale particulièrement écrasée et pourtant des performances économiques remarquables. Et, dans tous les cas, la France ne fait pas partie des pays égalitaires sur le plan des revenus du travail, quelles que soient les sources de données mobilisées.

Par exemple, l'Union européenne s'est dotée d'un outil harmonisé (les enquêtes européennes de structure des salaires) qui permet de mieux cerner le paysage salarial en Europe. Deux vagues ont été réalisées, en 2002 et en 2006. La vague 2006 ne sera disponible que l'année prochaine. On doit donc se contenter de la vague 2002.

Que nous apprend cette enquête ? Le Tableau 1 fournit les ratios entre le médian et le premier décile [1], ainsi qu'entre le dernier décile et le médian des rémunérations des travailleurs (extrapolé à un temps plein pour les temps partiel) sur le champ commun à l'ensemble des pays, dit NACE C-K (industrie, services hors administration, santé, éducation, social) en 2002. Même dans la partie basse de la distribution des salaires temps plein, la France ne se distinguait pas cette année-là par un écrasement particulièrement marqué dans le champ retenu.



Tableau 1

Ratios de dispersion des rémunérations brutes dans les entreprises de plus de 10 salariés de l'industrie et les services de NACE C-K en 2002.

	D5/D1	D9/D5
Allemagne	1,8	1,8
Irlande	1,8	2,2
Luxembourg	1,8	2
France	1,6	2
Belgique	1,6	1,6
UK	1,6	2
Espagne	1,6	2
Pays-Bas	1,6	1,8
Autriche	1,5	2
Grèce	1,5	1,8
Italie	1,4	1,8
Danemark	1,3	1,6
Finlande	1,3	1,5
Suède	1,3	1,6

Source : European Commission, [Employment in Europe 2005](#) (pdf)

D1, D5 et D9 désignent les premier, cinquième (ou médian) et dernier déciles des rémunérations annuelles.

Il est également à noter que, de manière assez contre-intuitive, les pays à salaire minimum élevé sont aussi parmi ceux qui présentent des inégalités salariales modérées ou fortes en 2002 (cependant, du fait de la forte augmentation des salaires minimums, la distribution actuelle devrait être plus plate en bas de l'échelle salariale en Irlande ou au Royaume-Uni, et dans une moindre mesure, en France, les salariés à 35 heures bénéficiant déjà des garanties mensuelles de rémunération en 2002). En l'absence de salaire minimum, ces inégalités seraient certainement plus nettes encore, ce qui suggère que le choix de porter le salaire minimum à un niveau élevé dans ces pays obéirait aussi à un objectif de cohésion sociale.

Cette interprétation est corroborée par les données de l'OCDE, difficilement comparables d'un pays à un autre, mais présentant une profondeur historique qui permet d'apprécier en tendance l'évolution des inégalités salariales pour les temps pleins dans chaque pays (Tableau 2).

Selon ces données, la hiérarchie salariale ne se serait pas contractée en une décennie en France ni au Royaume-Uni. Toutefois, la hausse du ratio D9/D1 y est très faible. L'Irlande, autre pays à salaire minimum désormais élevé (et qui n'en disposait pas en 1997), a même connu une nette décrue, tirée par un écrasement dans la première partie de la distribution.

Tableau 2

Dispersion des revenus bruts des salariés temps plein, au sein de l'OCDE 1995-2005

	Rapport du 9e au 1er déciles des salaires		Rapport du 9e au 5e déciles des salaires		Rapport du 5e au 1er déciles des salaires		Écart de salaires entre les sexes	
	1995	2005	1995	2005	1995	2005	1995	2005
Australie	2,91	3,12	1,77	1,85	1,65	1,69	0,86	0,84
Autriche	..	..	..	..	..	..	0,74	0,79
Canada	3,5	3,74	1,74	1,87	2,01	2	0,74	0,79
République tchèque	2,78	3,01	1,71	1,77	1,63	1,7	0,78	0,82
Danemark	2,47	2,64	1,69	1,73	1,46	1,53	0,86	0,88
Finlande	2,34	2,42	1,66	1,7	1,41	1,43	0,78	0,8
France	3,08	3,1	1,93	2,01	1,59	1,54	0,9	0,89
Allemagne	2,79	3,13	1,79	1,84	1,56	1,7	0,77	0,76
Hongrie	3,88	4,46	2,08	2,3	1,86	1,94	0,84	0,96
Irlande	4,01	3,57	1,98	2,07	2,02	1,72	0,76	0,82
Japon	3,01	3,12	1,85	1,86	1,63	1,68	0,63	0,69
Corée	3,64	4,51	1,87	2,14	1,95	2,11	0,57	0,61
Pays-Bas	2,77	2,91	1,71	1,76	1,62	1,65	0,77	0,8
Nouvelle- Zélande	3,04	3,49	1,74	1,98	1,75	1,76	0,85	0,91
Norvège	1,89	2,21	1,4	1,5	1,35	1,48	..	..
Pologne	3,4	4,31	1,97	2,18	1,72	1,98	0,8	0,89
Espagne	4,22	3,53	2,1	2,14	2,01	1,65	0,71	0,83
Suède	2,2	2,33	1,59	1,68	1,39	1,39	0,81	0,85
Suisse	2,39	2,61	1,58	1,79	1,51	1,46	0,75	0,78
Royaume-Uni	3,48	3,51	1,88	1,96	1,85	1,79	0,73	0,79
États-Unis	4,59	4,86	2,17	2,31	2,11	2,1	0,75	0,81
Moyenne OCDE pondérée	non 3,12	3,39	1,81	1,93	1,7	1,73	0,77	0,82

a) La dispersion des salaires est mesurée par le ratio des 9e et 1er déciles des salaires, des 9e et 5e déciles et des 5e et 1er déciles.

b) Les écarts salariaux hommes-femmes sont mesurés par le salaire médian relatif des femmes par rapport à celui des hommes.

c) Les données se réfèrent à 1997 (au lieu de 1995) pour le Canada, la Hongrie, l'Irlande et la Suède et à 2002 (au lieu de 2005) pour l'Allemagne et l'Espagne.

Source : Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2007, p. 298.

Après transferts, un travailleur au salaire minimum est-il mieux loti en France qu'à l'étranger ?

L'exercice comparatif sur cette question est encore plus fragile, principalement du fait de la complexité des transferts dans tous les pays. Un document récent de la Direction Générale du Trésor et de la Prévision Economique (DGTPE) propose une évaluation pour la France et la Grande-Bretagne et quelques profils simples de foyers. On pourra la consulter ici : <http://www.finances.gouv.fr/...> (pdf)

Nous nous contenterons de reprendre ses principaux résultats pour différentes situations familiales début 2007 en France et en Grande-Bretagne :

Tableau 3

Rémunération nette mensuelle d'un salarié au salaire minimum en fonction de sa situation familiale et ses horaires début 2007

	France	Royaume-Uni	
	€	€	taux € parité de pouvoir d'achat
Célibataire sans enfant, 35 heures	1091	1123	1083
Couple monoactif, 35 heures	1204	1322	1275
Famille monoactive, un enfant, 35 h	1340	1720	1659
Famille monoactive, un enfant, 16 h	1247	1348	1300

Source : DGTPE

La rémunération nette s'entend nette de cotisations sociales et augmenté de la prime pour l'emploi ou de son équivalent britannique, ainsi que des allocations familiales. Contrairement à ce que l'on croit souvent, le système de transfert britannique s'avère plus généreux que le système français pour une famille à bas salaire avec enfants. Les salaires minimums des deux côtés de la manche étant comparables, au total, le niveau de vie d'une famille monoactive à temps plein (35 heures) avec un enfant serait bien supérieur en Grande-Bretagne.

Le salaire minimum est-il source de chômage ?

On avance souvent l'idée que le salaire minimum est néfaste pour l'emploi, car il est censé renchérir le coût d'embauche des moins qualifiés. Cette mécanique rendrait caduc l'effet keynesien positif du salaire minimum. L'émergence d'une microéconométrie du travail particulièrement sophistiquée dans les années 1990 a permis de remettre en cause cette vision des choses, en particulier aux Etats-Unis où le débat scientifique est largement ouvert. Dans le cas britannique, notamment, de nombreux travaux n'ont pu mettre en évidence que les fortes hausses du salaire minimum mis en place par Blair en 1999 aient eu un impact délétère sur l'emploi.

Quant à la France, l'analyse est difficile sur la période récente, la hausse du SMIC ayant été accompagnée de baisses des cotisations sociales employeurs. Avant 2000, les réductions de cotisations sociales sur les bas salaires (dits « allègements Juppé ») auraient créé entre 200 000 et 400 000 emplois, ce qui accrédite le principe d'un effet coût du travail. Sur les périodes antérieures, le seul effet négatif potentiellement significatif du salaire minimum qui ait pu être dégagé, touche les jeunes de moins de 30 ans. Les dispositifs actuels limitant le coût du travail dans nombre de secteurs intensifs en jeunes (aide à l'emploi dans le secteur Hôtellerie-Café-Restaurant, exonération de charges sociales sur le forfait pause dans la grande distribution alimentaire...) pourraient être insuffisants.

Ainsi, au pire, le salaire minimum participerait de la faiblesse du taux d'emploi des jeunes en France. Les chiffres sont effectivement spectaculaires pour les moins de 25 ans. Le taux d'emploi des 15-24 ans dans notre pays est bien en deçà de la moyenne européenne : en 2006, selon l'enquête européenne sur la force de travail (concepts similaires dans les différents pays), il atteint 29 % en France contre 53 % au Royaume-Uni et même autour de 65% au Danemark ou aux Pays-Bas.

Mais là encore, un examen approfondi des chiffres est nécessaire. La différence de taux d'emploi est essentiellement due à un très faible taux de cumul emploi/étude chez les jeunes Français de moins de 25 ans : environ 10% des 15-24 français cumulent études et travail contre 35% au Royaume-Uni et 55/60% aux Pays-Bas ou au Danemark. Mécaniquement, la structure de l'emploi des jeunes au Danemark et aux Pays-Bas est marquée par des taux de 58% et 68% de temps partiel, contre 22% « seulement » en France. Les jeunes scolarisés et en emploi à temps partiel ne travaillent qu'autour de 7 heures par semaine au Danemark, de 10 heures aux Pays-Bas ou au Royaume-Uni, contre 17 heures par semaine pour un jeune français à temps partiel scolarisé. La nette différence entre la France et ces pays pour l'emploi des jeunes est ainsi en grande partie liée à la faiblesse du nombre de jeunes scolarisés travaillant à temps très partiel.

On ne peut donc prétendre que les jeunes dans leur ensemble sont victimes du SMIC : ceux qui travaillent (même parmi les scolarisés) en sortent nettement gagnants car le plus souvent à temps plein ou sur de gros temps partiels. En tout états de cause, il serait hasardeux (et socialement stigmatisant, voire culpabilisant) de justifier une politique de stagnation ou de réduction du SMIC par une volonté de favoriser la jeunesse.

## Le salaire minimum gêne-t-il les négociations paritaires ?

C'est la principale inquiétude des économistes allemands face à l'idée d'un salaire minimum fédéral (voir [l'argumentaire des dirigeants des grands instituts allemands](#) (pdf) ). Il y a effectivement une certaine corrélation entre vigueur des négociations et niveau du salaire minimum dans la plupart des pays développés. La causalité historique est souvent claire : le SMIC comme le salaire minimum en Irlande ou au Royaume-Uni ont été créés parce que les négociations paritaires étaient défailtantes.

Une fois mis en place, un salaire minimum peut en théorie rendre les partenaires sociaux plus « durs », sachant que le filet de sécurité que constitue le SMIC est une garantie en cas d'échec des négociations. La proposition de ramener au 1er janvier la hausse du SMIC au lieu du 1er juillet (voir ci-dessous) permettrait de limiter ce risque dont les conséquences sociales sont probablement faibles.

Par ailleurs, la France n'est pas l'Allemagne. Les syndicats sont bien plus puissants outre-Rhin. De fait, l'inflation est présente dans les deux pays mais seuls les syndicats allemands viennent d'obtenir des augmentations significatives des salaires dans de nombreux secteurs, dont la fonction publique. L'Allemagne se trouve donc face au dilemme de protéger des salariés non couverts par un accord collectif de plus en plus nombreux et de risquer d'enrayer la mécanique paritaire.

La mécanique du SMIC ne risque-t-elle pas d'entretenir l'inflation naissante ?

Cette crainte ne semble guère fondée en pratique : on n'assiste pas en France à une accélération de la boucle prix/salaire. Les augmentations salariales générales en 2008 sont pour l'instant faibles, y compris dans la fonction publique, et se contentent en moyenne de maintenir le pouvoir d'achat. La faiblesse du reflux du chômage prévue pour cette année devrait contenir les revendications en matière de salaire. En l'absence de coup de pouce, la hausse automatique attendue du SMIC ne devrait pas bouleverser cette donne. Comme je l'ai montré [dans le premier épisode](#) de ces réflexions, elle permettrait tout juste de maintenir le pouvoir d'achat.

Quelles sont les réformes envisagées ?

Le gouvernement a lancé un processus consultatif en vue d'une refonte du SMIC. La première étape en a été la saisine du COE, conseil d'orientation de l'emploi, où siègent experts et partenaires sociaux. La demande de saisine est publique et peut être consultée [ici](#) (pdf).

Outre le diagnostic gouvernemental, elle contient les premières pistes envisagées :

- Une avancée de la date de fixation du SMIC du mois de juillet à celui de janvier. Cette modification est cohérente avec une volonté de lever une incertitude dans les négociations de branche ou d'entreprise qui se déroulent généralement en début d'année. La première année (donc en 2009), elle apporterait pour les personnes bénéficiaires un gain salarial 6 mois en avance.
- Sous une forme très prudente : faut-il désindexer le SMIC ou modifier son mode d'indexation ? C'est là certainement le point le plus sensible. Une désindexation même partielle permettrait mécaniquement une baisse réelle du SMIC en France.
- La mise en place d'une commission indépendante d'experts. Sa fonction serait de délivrer des recommandations sur l'augmentation du SMIC. Sa composition est floue ainsi que le processus de nomination et ses moyens d'expertise. De telles commissions existent dans certains pays, mais sur des bases claires. Ainsi en Grande-Bretagne, la commission comporte un président, deux académiques, trois responsables patronaux et trois responsables syndicaux, les responsables patronaux et syndicaux ne siégeant pas au titre de leur organisation.

Ces deux dernières pistes sont liées. Une commission prendrait tout son sens si ses marges de recommandation ne sont pas limitées par un plancher automatique. Le COE a rendu [un court avis](#) (pdf) en février. Cet avis est prudent et ne fait pas mystère des dissensions entre les membres du conseil, notamment sur l'indexation. Il rappelle d'emblée que « le SMIC fait partie des consensus nationaux structurants [...] ». L'idée d'une régionalisation du SMIC, qui peut avoir un sens d'un point de vue économique étant données les disparités régionales de coûts de la vie, doit être écartée, de même qu'une différenciation du SMIC en fonction de l'âge des salariés ou du secteur d'activité. » Subtilement, le conseil juge intéressante l'idée d'une commission d'experts. Toutefois, il ne parle pas de « recommandations » mais d'un simple « avis » qui serait complémentaire à l'avis du CNCC. L'avancée au 1er janvier de la revalorisation est par ailleurs favorablement accueillie.

Malgré ce caractère de « consensus structurant », les difficultés budgétaires rajoutent un argument supplémentaire en faveur de la désindexation du SMIC. En effet, les allègements de cotisations sociales employeurs à proximité du SMIC, qui approchent 20 milliards d'euros par an, sont calculés en référence au SMIC et concernent les salariés entre 1 et 1,3 SMIC. Si le SMIC décline en termes réels, et si les salaires au dessus du SMIC continuent à légèrement augmenter, la facture des allègements de cotisations pourrait diminuer rapidement, libérant de précieuses marges budgétaires publiques.

Un scénario possible serait alors de coupler la réforme du SMIC avec la mise en place du Revenu de solidarité active (RSA) dont la généralisation à l'ensemble du territoire implique d'importantes ressources (de l'ordre de 2 à 3 milliards) ; RSA que la communication gouvernementale présente comme menacé. Autrement dit, la désindexation de l'un ouvrirait des ressources pour l'autre. Le premier avantage de cette stratégie serait de donner à la politique du gouvernement l'apparence de la générosité sociale. Le second avantage serait de ramener le débat sur le salaire minimum à une discussion sur la pauvreté et de mettre au second plan, du même coup, la question de la relation salariale et le conflit de partage des richesses entre capital et travail. Ce glissement du débat pourrait piéger une partie de l'opposition et des syndicats français en renversant la perspective habituelle : le SMIC ne serait plus une garantie sociale minimale du travailleur, mais un frein à la lutte légitime contre la pauvreté.

Une deuxième étape de consultation va – probablement dans les prochaines semaines – consister dans la présentation au Premier Ministre du rapport qu'il a demandé au Conseil d'Analyse Economique. Ce rapport devrait ouvrir de nouvelles pistes originales. Le gouvernement pourrait à cette occasion préciser ses objectifs.

Est-il urgent de refondre le SMIC ?

D'un strict point de vue économique et en terme de cohésion sociale, aucun élément significatif – hormis budgétaire – ne me semble permettre d'affirmer qu'il y a urgence à une telle refonte.

Aller plus loin

- ▶ European Commission, [Employment in Europe 2005](#) (pdf)
- ▶ [Le National Minimum Wage est-il comparable au SMIC ?](#) (pdf), Lettre *Trésor-Eco* n°31, mars 2008.
- ▶ [L'argumentaire des dirigeants des grands instituts allemands](#) (pdf - en allemand).
- ▶ [Avis COE sur la saisine du 20 décembre 2007](#) (pdf).
- ▶ DOSSIER La vie des idées [Réformer les minima sociaux](#)

Notes

[1] ndlr : « En matière de revenus, il est fréquent que l'on classe les personnes dont on étudie les revenus par ordre croissant de revenu perçu : le premier décile regroupe alors les 10% les plus pauvres de la distribution. La valeur d'un décile peut être déterminée par sa limite de classe (les 10% les plus pauvres gagnent moins de tant d'euros) ou par sa moyenne (les 10% les plus pauvres gagnent en moyenne tant d'euros). » Extrait du [Dictionnaire d'Alternatives Economiques](#)

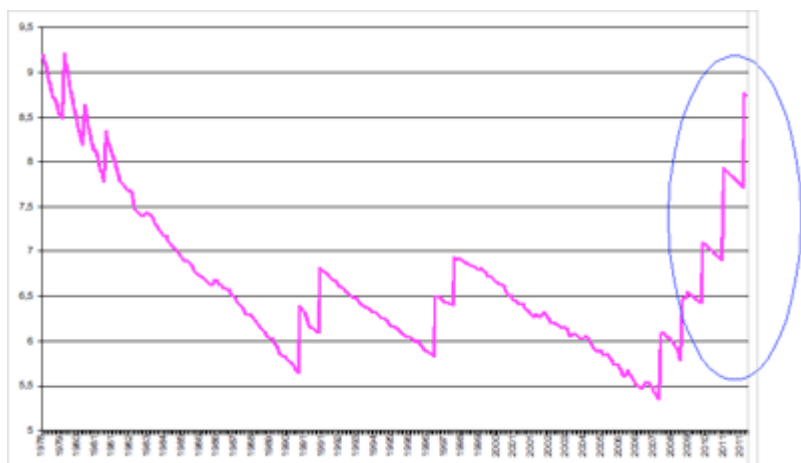
## Un tour d'horizon

Aux États-Unis : un effet Obama ?

L'élection de Barack Obama devrait marquer une nouvelle impulsion pour le salaire minimum fédéral. Obama s'est engagé à le porter à 9,5 dollars en 2011, une hausse de 45% par rapport à la valeur actuelle en nominal !

Par ailleurs, à l'instar de la France, le salaire minimum fédéral devrait devenir indexé sur les prix (voir le [programme de Barack Obama](#)). Cependant, pour l'instant, le SMIC demeure indexé sur la somme d'un indice des prix des biens de consommation n'incluant pas la santé et la moitié de la progression du pouvoir d'achat ouvrier. Le système des Démocrates semble donc moins généreux. Néanmoins, le pouvoir d'achat ouvrier aux États-Unis connaissant une tendance négative depuis plusieurs décennies, l'inclure dans le calcul aurait été sans effet. En revanche, l'indice des prix qui serait retenu inclurait bien l'ensemble des biens et services dont la santé. Il demeure que les 45% de hausse ne devraient simplement ramener le salaire minimum fédéral qu'à son niveau de la fin des années 1970. Seul le déclin massif en terme réel du salaire minimum fédéral orchestré lors des mandats Reagan et Bush Père sera effacé.

Salaire minimum fédéral américain en dollars d'octobre 2008, de janvier 1978 à juillet 2011 (hypothèse d'inflation à 3% annuelle de 2009 à 2011)



Source : calculs à partir des données du Bureau of Labor Statistics. Indice des prix à la consommation tout produit. A partir d'octobre 2008, hypothèse d'inflation lissée à 3% par an et respect des engagements du candidat Obama. Remarque : La couverture du salaire minimum fédéral est globalement constante depuis janvier 1978. Auparavant plusieurs salaires minimums coexistaient : par exemple en 1976, 2.30\$ dans le grand commerce, 2.20\$ dans l'hôtellerie restauration, 2\$ dans l'agriculture. Avant 1961, il ne s'appliquait qu'aux entreprises engagées dans des activités de production ou de commerce inter-Etats.

Mais, au total, comme le salaire minimum fédéral américain était largement supérieur au salaire minimum français il y a trente ans, le minimum fédéral attendu pour 2011 devrait être proche du SMIC : en prenant la donnée d'Eurostat pour le pouvoir d'achat des salaires minimum et en supposant l'absence de coup de pouce de la part de l'actuel gouvernement français, et une inflation annuelle de 3% aux États-Unis, un smicard français aux 35 heures gagnerait en brut toujours 1 320 euros actuels par mois en juillet 2011 et un travailleur américain au salaire minimum à 35 heures toucherait 1 240 euros brut. Dans l'hypothèse (peu probable) d'une stagnation des prix outre-Atlantique du fait de la crise, le salaire minimum fédéral brut américain pourrait dépasser le SMIC en 2011.

France : la frilosité maintenue

L'exemple donné par Barack Obama est peut-être la source du [texte d'orientation politique](#) que le parti socialiste a adopté lors de son congrès en novembre 2008 : « Notre objectif est de parvenir à garantir structurellement la répartition des richesses. En commençant par une politique active du SMIC avec des hausses régulières et significatives, en recherchant de nouveaux mécanismes d'indexation ». On remarque néanmoins l'absence d'engagement précis voire une certaine ambiguïté dans le texte socialiste. L'influence du récent rapport du Conseil d'analyse économique sur le salaire minimum n'est peut-être pas étrangère à cette frilosité. Écrit par Pierre Cahuc, Gilbert Cette et André Zylberberg, *Salaire minimum et bas revenus : comment concilier justice sociale et efficacité économique* vient enfin de paraître à la Documentation

française. Il était déjà disponible depuis la rentrée en [version électronique](#). Cet utile ouvrage permet de s'imprégner des visions encore majoritaires parmi les économistes français et de certains fondements idéologiques de l'actuelle majorité.

## Autriche

À la suite d'un accord entre le patronat et les syndicats de salariés de 2007, l'Autriche rejoindra le club des pays avec une forme de salaire minimum interprofessionnel le 1er janvier 2009 : les minima de branche fixés par accord collectif ne pourront être inférieurs à 1 000 euros brut pour un temps plein... sur quatorze mois. La quasi totalité des Autrichiens (98%) sont couverts par des salaires minimums de branches.

## Bruxelles via l'Allemagne : un débat acharné

Relativement paisible en Autriche, le débat sur le salaire minimum est en revanche acharné chez son voisin, l'Allemagne. D'un côté les tenants du SMIC soulignent la forte poussée des bas salaires en Allemagne et l'effondrement de la couverture collective (65% des salariés de l'Ouest, 54% de l'Est en 2006 contre 76% des salariés de l'Ouest et 63% de l'Est en 1998) ainsi que la faiblesse de nombreux minima pour les salariés couverts.

Exemples de minima de branches en Allemagne en euros bruts (avril 2008)

	Ouest	Est
Fast Food	7.05	6.14
Transport privé	6.61	3.91
Commerce de détail	6.56	6.78
Industrie de la viande	6.31	4.50
Hôtels restaurants	6.12	4.81
Services de sécurité	5.25	4.32
Coiffure	4.69	3.05

Source : Wirtschafts-und Sozialwissenschaftliches Institut

De l'autre, les « anti » agitent l'épouvantail français : preuve des risques présentés par un salaire minimum, la proportion considérable de smicards en France, synonyme d'une distribution des salaires totalement déformée. On retrouve donc exactement l'argument que je dénonçais dans les articles précédents. À nouveau, il faut rappeler que les chiffres des smicards français seraient bien plus faibles si on retenait la méthodologie utilisée dans la plupart des autres pays européens. S'il a été impossible de mobiliser les collègues français sur ce sujet (probablement du fait que ce constat est présenté depuis plusieurs années comme une vérité), des économistes allemands avides d'un débat national sur des bases solides ont harcelé Eurostat. Résultat : dans la dernière mouture de ses [statistiques](#), Eurostat supprime ces chiffres.

Le responsable de la statistique a précisé aux Allemands (en français dans le texte) : « Vous n'y trouverez plus, pas plus que dans les données sur notre site, d'information sur la "proportion de personnes employées à plein temps recevant le salaire minimum (%)". En effet, il s'avère que les données que nous transmettent les États membres sont très peu comparables entre elles et, compte tenu de l'importance politique de ces données, nous devons d'abord faire le point avec les États membres et essayer de progresser vers plus de comparabilité avant de republier éventuellement cet indicateur. Le problème est surtout de ce que veut dire "recevant le salaire minimum". Pour la France, il s'agit du salaire "de base" hors prime, bonus, etc., donc combien de personnes sont payées "sur la base du smic" même si ensuite elles reçoivent des compléments de rémunération. Pour d'autres pays, il s'agit en fait de la rémunération totale, autrement dit combien de personnes ne touchent "que" le salaire minimum (pas de primes ni autres en plus). Le premier concept donne pour certains pays un pourcentage de l'ordre de 10%, le second de l'ordre souvent de 1, 2 ou 3%, cela n'a donc rien à voir ».

Les débats sur le salaire minimum sont plus que jamais ouverts, au moins hors des frontières hexagonales.